

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**TOURISME -  
Convention portant  
sur la revalorisation du  
monument commémoratif  
de la Bataille de Saint-  
Laurent.**

**-=**

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers  
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTE, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURNE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

En septembre 2017, une cérémonie se déroulera au monument commémoratif de la bataille de Saint-Laurent, situé sur le territoire de la commune de Montescourt-Lizerolles, dans le cadre de la célébration du 30<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage de la Ville de Saint-Quentin avec la commune de San Lorenzo de El Escorial.

Les communes de Montescourt-Lizerolles et Saint-Quentin sont associées en vue de la réalisation d'un projet de revalorisation du monument commémoratif.

La coordination de ce projet est réalisée par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois dans le cadre de sa stratégie de développement de ses relations internationales qui s'appuie notamment sur les jumelages entrepris par les communes membres.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a sollicité l'établissement pour l'insertion dans l'emploi (l'EPIDE), afin de favoriser l'immersion des jeunes dans l'emploi, et ainsi faire participer les volontaires à la restauration du monument commémoratif de la bataille de Saint-Laurent.

Il convient donc à ce titre de déterminer par convention les modalités de réalisation de ce projet de revalorisation entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, la Ville de Saint-Quentin, la commune de Montescourt-Lizerolles et l'EPIDE.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le projet de convention présentée en annexe,

2°) d'autoriser M. le Président à signer la dite convention et à procéder à toutes formalités en résultant.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Sylvette LEICHNAM ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39588A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



**Convention de partenariat n° portant sur l'organisation de revalorisation du monument  
commémoratif de la Bataille dite de Saint-Laurent (ou Bataille de Saint-Quentin)  
du 10 août 1557**

**Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois représentée par M. Xavier BERTRAND,  
Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ;

L'EPIDE, représenté par sa directrice générale, Mme Nathalie HANET ;

La commune de Montescourt-Lizerolles, représentée par son Maire, M. Roland RENARD ;

Et,

La Ville de Saint-Quentin, représentée par son Maire, Mme Frédérique MACAREZ.

**Préambule :**

**Présentation de l'EPIDE :**

**L'EPIDE** est un établissement public dont la mission est d'accompagner des jeunes de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire sans diplôme et qualification professionnelle, en vue de leur insertion durable dans la société, via l'éducation à la citoyenneté et à la préparation à l'insertion dans l'emploi ou à l'entrée en formation qualifiante.

Chaque année plus de 3500 jeunes femmes et jeunes hommes intègrent l'un des 18 centres EPIDE sur la base du volontariat. Ils signent pour cela un contrat par lequel *ils « s'engagent, en contrepartie de l'effort de solidarité nationale dont ils bénéficient, à participer de manière active à la formation qui leur est dispensée »*.

L'EPIDE propose aux volontaires un accompagnement global reposant sur **un cadre structurant**, des **équipes pluridisciplinaires** et un **suivi personnalisé** dans l'objectif de construire ensemble leur projet professionnel.

Un parcours évolutif et adapté est proposé à chacun des volontaires pour les mener à :

- **Aller** vers une insertion professionnelle ;
- **Acquérir** une formation générale et spécialisée ;
- **Devenir** des citoyens responsables et engagés ;
- **Prendre** soin de soi et des autres.

## Présentation du projet :

Le monument commémoratif de la Bataille dite de Saint-Laurent (ou Bataille de Saint-Quentin), qui s'est déroulée le 10 août 1557 dans la plaine qui s'étend entre Essigny-le-Grand et Montescourt-Lizerolles et qui a coûté la vie à des milliers de combattants, est actuellement situé le long de la RD1, sur le territoire de la commune de Montescourt-Lizerolles.

En septembre prochain, une cérémonie se déroulera à cet endroit dans le cadre de la célébration du 30<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage de la ville de Saint-Quentin avec la commune de San Lorenzo de El Escorial.

Les communes de Montescourt-Lizerolles et de Saint-Quentin, conscientes de leur devoir de mémoire, seront associées en vue de la réalisation de ce projet de revalorisation du monument commémoratif de la Bataille dite de Saint-Laurent.

La coordination de ce projet sera réalisée par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois dans le cadre de sa stratégie de développement de ses relations internationales qui s'appuie notamment sur les jumelages entrepris par les communes membres de son territoire.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, dans sa volonté de favoriser l'immersion des jeunes dans l'emploi, a sollicité l'EPIDE (Etablissement pour l'Insertion dans l'Emploi) en vue de la revalorisation de ce monument, en partenariat avec les communes de Montescourt-Lizerolles et Saint-Quentin. Ce projet s'inscrit dans le cadre des missions citoyennes de l'EPIDE destinées à accompagner l'insertion de jeunes volontaires et d'aider à la réussite de leur projet social et professionnel.

C'est dans ce contexte qu'il est décidé de recourir à la présente convention.

## **Il est convenu ce qui suit :**

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de fixer les conditions du partenariat entre les parties pour l'organisation de la revalorisation du monument par les volontaires à l'insertion par des actions de solidarité.

### **Article 2: Obligations des parties**

#### **2.1 Obligations de l'EPIDE**

Pour le présent partenariat, le centre EPIDE de Saint-Quentin s'engage à :

Proposer des volontaires à l'insertion du centre EPIDE de Saint-Quentin afin que ceux-ci restaurent le monument commémoratif de la bataille de Saint-Laurent, situé le long de la RD1, sur le territoire de la commune de Montescourt-Lizerolles.

Cette restauration interviendra en fonction des critères d'intervention suivants :

- Nettoyage complet du monument,
- Réparation et revalorisation du monument,
- Embellissement du site (entretien des espaces verts entourant le monument),
- Petites réparations (rénovation du socle et repositionnement de la bâche sur le sol)

## 2.2 Obligations de la commune de Montescourt-Lizerolles

- La mise à disposition d'une cantine permettant aux volontaires à l'insertion de se restaurer sur place durant toute la durée des travaux sera assurée par la commune de Montescourt-Lizerolles.
- La brigade de gendarmerie territorialement compétente sera sollicitée par la commune de Montescourt-Lizerolles afin d'assurer la sécurisation du site.

## 2.3 Obligations de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et de la ville de Saint-Quentin

- La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois coordonnera l'action de la voirie départementale et des différents intervenants afin de conduire le projet dans les meilleures conditions.
- La mise à disposition des outils nécessaires à la rénovation du bâtiment sera assurée par les services techniques de la ville de Saint-Quentin et de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au bénéfice des volontaires à l'insertion.
- En contrepartie de l'intervention des volontaires à l'insertion, la Ville de Saint-Quentin s'engage à subventionner le centre EPIDE de Saint-Quentin sur une action en faveur du devoir de mémoire à hauteur de 700 €.
- D'autre part, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'engage également à subventionner l'EPIDE à hauteur de 1300 €.

### **Article 3 : Rénovation du Lettrage**

La rénovation du lettrage ne sera pas prise en charge par les parties à la présente convention mais par M. Jacques LANDOUZY, marbrier professionnel. Cette rénovation sera subventionnée par le Comité du Souvenir Français de Saint-Quentin à hauteur de 410 € (montant hors taxe).

### **Article 4 : Gratuité des prestations**

L'ensemble des travaux et autres prestations assurées par les différents intervenants sont assurés à titre gracieux.

**Article 5 : Respect de la législation** Chaque partie effectuera les missions confiées selon les lois et règlements en vigueur, et dans le respect des contrôles techniques correspondants à la mission confiée.

### **Article 6 : Assurances**

Chaque intervenant déclare bénéficiaire d'une police d'assurance dont l'attestation sera jointe à la présente convention, afin qu'aucun potentiel dommage à un tiers ne puisse rester sans réparation.

### **Article 7 : Durée de la convention**

La convention est exécutoire dès sa signature et cessera ses effets après la réception contradictoire des travaux et au plus tard le 30 septembre 2017.

**Article 8: Litiges**

En cas de différend les parties rechercheront une solution amiable à tout litige avant saisine de la juridiction compétente.

Fait à Saint-Quentin, le .....

Pour L'EPIDE,

La commune de Montescourt-Lizerolles,

**La Directrice Générale  
et par délégation**

**Roland RENARD**

**Alexandra SOLAZZO**

La Ville de Saint-Quentin,

La Communauté d'agglomération  
du Saint-Quentinois,

**Frédérique MACAREZ**

**Xavier BERTRAND**